

Discours du Président BERNARD STALTER
Séance Officielle
Assemblée générale des 5 et 6 décembre 2017

Madame la Ministre,
Mesdames, Messieurs les Présidents des Chambres de Métiers,
Mesdames, Messieurs les représentants des organisations professionnelles,
Mesdames, Messieurs les représentants de l'Etat,
Mesdames, Messieurs les secrétaires généraux,
Mesdames, Messieurs,

Madame la Ministre, je vous remercie au nom des Présidents des Chambres de métiers et de l'artisanat d'avoir accepté notre invitation à participer à cette séance officielle de notre assemblée générale.

Je sais bien que dans l'actualité qui est la vôtre, dans un contexte où de multiples concertations sont ouvertes pour mener à bien les réformes voulues par le gouvernement, chaque heure compte.

Je salue donc votre présence, je vous souhaite la bienvenue au sein du secrétariat d'Etat en charge de l'artisanat.

Car c'est ainsi que je vous invite à considérer notre assemblée et tous les Présidents de Chambres de Métiers et de l'Artisanat qui la composent.

Je l'avais déjà évoqué auprès de votre collègue Bruno Le Maire lors de sa venue en juin dernier à notre assemblée générale : notre réseau consulaire est un opérateur de l'Etat sur tous les sujets qui touchent à l'entreprise artisanale, à l'aménagement des territoires et à la formation dans les métiers de l'artisanat.

Vous avez devant vous les Présidentes et les Présidents de Chambres de Métiers et de l'Artisanat de France qui, par leur parcours, leur expérience, leur ancrage dans la vie des territoires sont des experts dans leur domaine.

Par leur engagement, ils démontrent leur volonté de contribuer à l'essor de la création d'entreprise, à la dynamique économique du Pays, à la bonne transmission des savoirs. Pour que nos entreprises artisanales perdurent dans la recherche de l'excellence du geste, de la qualité de la production. Pour que vivent les territoires abandonnés par les autres services de proximité. Pour que certains quartiers de nos villes bénéficient d'une activité économique, créatrice aussi de lien social.

L'artisanat, c'est :

- 1million 300 000 entreprises
- 3 millions 100 actifs
- 250 métiers, plus de 500 activités
- 37% des apprentis formés en France
- 10% du PIB !

Et la liste des chiffres qui parlent est encore longue...

Si je vous rappelle cela, c'est parce que trop souvent encore, nous avons l'impression de ne pas être suffisamment sollicités, pour éclairer le gouvernement dans ses choix et ses options stratégiques.

Pourtant, je le détaillerai dans quelques instants, notre réseau a su démontrer à plusieurs reprises qu'il est capable non seulement de porter lui-même les réformes qui visent à l'amélioration de son efficacité, mais aussi d'apporter des idées nouvelles pour se renouveler, transformer son action.

En 2014, un audit était mené par les différents corps d'inspection de l'Etat. Il était réalisé pour faire le bilan du processus de rationalisation engagé en 2010. Il donnait quelques informations essentielles. Je vous en rappelle les principales :

- L'APCMA a su accentuer son rôle de tête de réseau, notamment avec la refonte d'un statut qui règle, accompagne les progressions de carrière.
- Le réseau a engagé une baisse de plus de 4 % du nombre d'agents en équivalent temps plein depuis 2011.
- De 126 CMA en 2010 nous en sommes aujourd'hui à 93 et bientôt à 89, en janvier prochain, avec la création de la CMAR des Hauts-de-France. Cela représente une diminution de 30% du nombre d'établissements depuis 2010.

Nous avons poursuivi nos efforts de rationalisation depuis. D'autres exemples l'attestent, ne serait-ce que le déploiement d'outils partagés, notre logiciel de paye ou bien encore le déploiement de notre progiciel commun de finances/comptabilité – qui doit s'achever en 2019.

Vous l'aurez compris, nous sommes au-delà de simples évolutions techniques. Nous partageons une volonté d'optimiser nos ressources.

Autre exemple encore : aux dernières élections consulaires, nous avons anticipé des décisions qu'aurait pu prendre notre Président de la République, vous me l'accorderez : nous avons, de notre fait, réduit de 30% le nombre d'élus dans les Chambres de Métiers.

Madame la Ministre, ce dont je veux vous convaincre, c'est que le réseau des CMA est pleinement concentré sur sa propre évolution. Nous sommes conscients de la nécessité de certaines réformes. Et comme nous sommes des gens responsables, qui aimons le travail bien fait, car nous sommes des artisans, nous allons encore pousser les feux.

Ainsi, bien au-delà de notre propre organisation, mes collègues et moi avons voté un programme de mandature ambitieux, lors de notre dernière rencontre, en septembre dernier, à Niort.

Nous nous sommes fixés deux enjeux majeurs pour les prochaines années :

- Développer nos services, pour sans cesse mieux accompagner les entreprises artisanales, de leur création à leur transmission.
- Accompagner nos entreprises mais aussi notre réseau dans la révolution numérique qui est en cours.

Nous avons aussi identifié des priorités sur lesquelles l'ensemble des élus se mobiliseront, pour en faire des victoires, au service de nos entreprises :

D'abord innover, pour transformer notre système de formation. Merci de nous associer à la concertation que vous avez engagée, j'y reviendrai tout à l'heure.

Ensuite, faire évoluer l'image du secteur, de notre réseau, et indirectement de nos entreprises. Nous investissons le champ de la transformation numérique avec Mounir Mahjoubi et le champ du développement durable et de l'économie circulaire avec Nicolas Hulot.

La troisième priorité c'est poursuivre l'amélioration de notre propre organisation. Je ne trahirai aucun secret en disant que nous ferons des propositions au Gouvernement sur le sujet.

La quatrième priorité, et pas la moindre, c'est de nous rapprocher davantage encore des collectivités locales pour travailler en bonne complémentarité.

Les CMA doivent être considérées comme des partenaires des territoires au service de leur développement. Nous sommes, dans tous les départements, au plus près du terrain. Nous devons prendre toute notre place dans le développement territorial, tout comme « en même temps », nous participons, avec le Ministre Jacques Mézard, au Plan Villes Moyennes.

Enfin, nous voulons former nos élus pour qu'ils acquièrent les codes pour porter ces ambitions.

Vaste programme. Mais nous avons tous en commun la volonté de réussir pour participer au redressement économique de la France.

D'ailleurs, le budget primitif 2018 que nous avons voté hier en atteste. Il fixe, pour chacun des axes de mandature, l'engagement clair de l'APCMA pour sa réalisation.

Nous avons un cap. Nous avons déterminé son financement. Nous allons maintenant passer à l'action, avec l'impérieuse nécessité de faire preuve d'intelligence collective, faute de pouvoir compter sur des ressources plus importantes.

En effet, nous avons tous bien pris note que l'Etat :

- N'augmentera malheureusement pas les ressources fiscales du réseau ;
- N'augmentera malheureusement pas le point d'indice des collaborateurs du réseau, pourtant gelé depuis 2010. (Force est de constater qu'il n'en est pas de même pour tout le monde !)
- Nous avons pris bonne note que l'Etat plafonnera, écrêtera les Conseils de la formation pour les chefs d'entreprises artisanales ;

- Certains parlementaires ont encore en tête de vouloir fusionner les réseaux consulaires : une fausse bonne idée qui, au-delà de l'affichage, coûterait très cher et qui désorganiserait ce qui du côté des Chambres de Métiers et de l'Artisanat ne fonctionne pas si mal...

Je l'ai d'ailleurs dit et répété à tous les interlocuteurs que j'ai pu rencontrer, qu'ils soient élus locaux, Parlementaires ou membres du Gouvernement.

C'est à vous, aujourd'hui, que je le redis avec force, Madame la Ministre, avec le poids des résultats obtenus depuis des années, au service des entreprises artisanales.

Alors bien sûr, nous pouvons toujours mieux faire ! Je sais que toutes les Présidentes et Présidents de Chambres devant vous aujourd'hui veulent agir concrètement pour poursuivre nos propres réformes. Ils veulent surtout agir pour améliorer notre action auprès des entreprises artisanales.

D'ailleurs, nous aurons, pas plus tard que cet après-midi dans ce même auditorium, une réunion, avec tous mes collègues, pour travailler sur notre calendrier de réforme du réseau.

Mais au-delà de nos transformations internes, je pense que la voix du réseau des Chambres des métiers et de l'artisanat gagne à être entendue.

Pourquoi ?

Parce que nous jouons pleinement le jeu de la concertation, du dialogue et des propositions.

Le projet de loi TPE/PME ?

Nous avons fait remonter au Ministre de l'Economie nos contributions sur chacun des sujets.

Le dispositif Villes Moyennes ?

En tant qu'acteurs pleinement concernés, engagés dans la vie et l'équilibre de nos territoires, nous nous impliquerons pour que les enjeux de revitalisation des cœurs de ville passent aussi par le développement de l'activité commerciale et artisanale.

Sur le numérique et le projet « Transition Numérique » ?

C'est tout d'abord, je l'ai dit, un enjeu majeur pour les entreprises artisanales. C'est aussi un enjeu pour nous les Chambres de Métiers qui devons les accompagner dans cette évolution. Nous devons en particulier adapter, moderniser notre modèle de formation.

Et puis il y a votre réforme Madame la Ministre ; la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Vous êtes récemment venue échanger sur le sujet et voir différentes expériences réussies à Haguenau et à Strasbourg. Vous nous avez dit : « Non, l'apprentissage n'est pas une voie destinée à ceux qui n'ont pas réussi à faire autre chose ».

Cela tombe bien, c'est ce que nous avons toujours pensé et toujours dit. C'est aussi ce que nous montrons par les parcours exceptionnels issus de l'apprentissage que nous ne cessons de valoriser.

Vous étiez vous-même, Madame la Ministre, la première supportrice de ces jeunes partis à la conquête des médailles mondiales des métiers à Abu Dhabi en octobre dernier.

Je profite de votre présence ici pour remercier le Président de la République qui les accueillera à l'Élysée le 21 décembre. J'aurai d'ailleurs le plaisir d'être à ses côtés pour les féliciter aussi au nom de tous mes collègues.

A Haguenau, vous avez également ajouté que la formation était « l'une de vos grandes priorités », qu'il nous faut « renverser la table » : là aussi, nous ne pouvons qu'être en phase avec vous. Le système actuel peut, doit, être amélioré. Nous continuerons à prendre notre part active sur les changements qui seront décidés.

Nous venons de conclure il y a quelques minutes des débats essentiels sur ce qui sera notre contribution formelle à vos travaux sur cette réforme.

Le Livre blanc sur l'apprentissage du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat contient en effet sept priorités que nous avons identifiées et que je veux vous faire partager.

Première priorité : il faut adapter les parcours d'apprentissage et l'offre de formation aux nouveaux publics, aux nouvelles pédagogies, aux enjeux de la digitalisation.

Parce que les publics évoluent, parce que l'individualisation des parcours est une nécessité, le rythme de l'apprentissage doit en effet être revu.

Cela passera par le développement de passerelles réciproques entre les diplômes de l'Éducation Nationale et les titres professionnels de l'artisanat.

Cela passera par la fluidification des parcours en CFA et leur modularisation.

Cela passera par un meilleur positionnement, une meilleure reconnaissance, le renforcement de nos Universités Régionales des Métiers.

Deuxième priorité : nous devons mieux préparer les futurs apprentis avant leur entrée en entreprise

Le taux de rupture de contrat constaté est préoccupant.

Nous pensons que, pour la plupart d'entre eux, il s'agit surtout d'un manque de préparation en amont de ce que signifie le parcours en apprentissage.

Notre principale suggestion, reprise par d'autres et nous nous en félicitons, c'est de créer un sas de préparation à l'apprentissage en CFA.

Ce sas, c'est la possibilité de s'assurer que le choix qui est fait par l'apprenant est le bon. Avec la possibilité de changer d'avis et de se réorienter sans difficulté.

Troisième priorité : il ne faut plus que l'orientation soit subie mais qu'elle soit choisie. Il faut qu'elle soit possible tout au long de la vie.

L'objectif que nous portons est de refonder la logique du système d'orientation pour permettre à chacun de choisir son secteur, de choisir son métier, de vivre sa passion.

Oui, il faut une meilleure orientation et sur ce point, le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat, notamment au travers de ses Centres d'Aides à la Décision, doit être mieux intégré dans les Services publics régionaux de l'orientation. Nos coopérations avec les CIO doivent aussi être renforcées.

Autre idée sur cette priorité, Madame la Ministre : nos CFA sont performants. Ils affichent des résultats probants en termes de taux d'insertion à l'emploi. Nous souhaitons que ces résultats soient clairement indiqués pour chacun des titres et diplômes inscrits au Répertoire National de la Certification Professionnelle afin de montrer l'excellence de notre formation.

Quatrième priorité : Il faut valoriser le rôle et la fonction de maître d'apprentissage.

Sans les maîtres d'apprentissage, il n'y a pas de formation. Ils sont les garants de la réussite de nos jeunes.

Leur investissement est immense. Nous demandons à ce que cet investissement soit reconnu et valorisé.

Cinquième priorité : Simplifions le cadre juridique du contrat d'apprentissage tout en préservant ses spécificités.

Le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat est favorable à cette simplification.

Toutefois, la fusion du contrat d'apprentissage et du contrat de professionnalisation n'est pas la bonne réponse.

Simplement parce que l'on ne parle pas de la même chose : l'un concerne un parcours en formation initiale, souvent après le collège ; l'autre est une adaptation, une spécialisation dans l'emploi.

Ce n'est ni le même public. Ni le même niveau. Ni les mêmes modalités d'apprentissage.

Par contre, oui, simplifions !

- Dématérialisons le contrat d'apprentissage
- Simplifions les modalités de rupture
- Simplifions les dérogations pour les mineurs
- Fléchons des financements clairs pour l'un et l'autre contrat
- Créons ce statut de l'apprenti pour lui permettre de profiter lui aussi des dispositifs de mobilité européenne. Je sais, pour avoir échangé plusieurs fois avec lui, que Jean Arthuis travaille avec conviction sur la mission que vous lui avez confiée, de développer le programme européen ERASMUS + au profit des apprentis.

Les idées ne manquent pas pour arriver au final à rendre le système lisible. Un système compréhensible, un système pertinent.

Sixième priorité : Il faut revoir la rémunération des apprentis.

Vous le savez la rémunération des apprentis est aujourd'hui fonction de leur âge.

Je n'ai pas besoin de m'étendre trop longtemps sur ce sujet. Je souhaite simplement vous dire que nous proposons la création d'un salaire minimum légal de l'apprenti, basé sur le niveau de diplôme préparé, quel que soit l'âge.

Il pourrait revenir aux branches ou aux collectivités locales de proposer des conditions plus avantageuses ou des compléments de rémunération.

Nous demandons aussi à revoir la répartition des aides à l'apprentissage pour en faire bénéficier l'ensemble des apprentis : à coût constant pour l'Etat, il serait possible de lisser l'aide TPE Jeune Apprenti, actuellement fléchée sur les mineurs, pour l'appliquer à l'ensemble des apprentis.

Comme vous avez pu vous en rendre compte, des dispositifs comparables existent en Suisse, en Allemagne, ou en Autriche.

Septième priorité : Nous demandons que la taxe d'apprentissage finance réellement l'apprentissage

Malgré les réformes successives, la taxe d'apprentissage ne garantit toujours pas un financement suffisant des Centres de Formation des Apprentis.

Nous demandons une plus juste répartition de la taxe d'apprentissage, mais aussi une harmonisation des méthodes de calcul des coûts de formation par apprenti.

Concrètement, nous souhaitons d'abord qu'une partie des fonds de la part Hors Quota soit réorientée vers les CFA.

Mais aussi, que lors de l'affectation des fonds libres, la réalité des coûts supportés par l'organisme gestionnaire, tant en fonctionnement qu'en investissement, soit pris en considération.

Madame la Ministre, vous le constatez, nous ne sommes pas attentistes, nous ne restons pas campés sur nos positions. Nous sommes aussi dans le mouvement et nous comptons sur vous pour prendre en compte nos suggestions pour faire de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle une réussite pour notre jeunesse, pour nos entreprises, pour la France.

N'oubliez pas Madame la Ministre que le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat est opérateur de l'Etat. Il est votre partenaire naturel.

D'ailleurs, en tant qu'établissement public, il est également le partenaire naturel de l'Education Nationale, notamment pour pouvoir créer des parcours adaptés aux besoins des publics à former.

Il est le partenaire naturel des Régions, pour répondre aux objectifs d'intérêt général de bon équilibre des cartes régionales des formations et des équipements qui lui sont dédiés.

Il est enfin, le partenaire naturel des professionnels des métiers que sont les branches et les organisations professionnelles, puisque c'est avec elles que les référentiels de formation sont réalisés.

Nous travaillons avec ces partenaires. Nous les connaissons. Nous avons l'expérience de 90 ans au service de la formation de nos jeunes.

L'enjeu de votre réforme est de permettre à chacun d'être efficace, à la bonne place, en complémentarité, dans l'intérêt des jeunes.

Le monde bouge, nous devons tous être en capacité de nous adapter vite, en permanence. Nos systèmes doivent être très réactifs. Je pense par exemple au processus actuel de la RNCP, dont la lourdeur n'est plus adaptée aux besoins d'un marché de l'emploi très évolutif.

Alors appuyez-vous sur nous Madame la Ministre.

Car comme vous, nous pensons qu'avant de parler de la tuyauterie du système, il faut parler des objectifs de la réforme.

- Formons plus vite.
- Formons mieux, pour pouvoir répondre aux besoins des entreprises et des territoires.
- Formons de façon actuelle.
- Accompagnons les changements de parcours.
- Permettons les allers et retours.
- Garantissons que dans toutes les Régions l'ensemble des besoins en formations soit couvert et efficace.

Madame la Ministre, au nom du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat, je vous remets notre Livre Blanc sur l'apprentissage, qui, je l'espère retiendra pleinement votre attention.

Il est le témoignage de la volonté des Présidentes et Présidents du réseau de contribuer à la réforme que vous portez, à laquelle nous souhaitons participer activement.

Car nous avons une obligation collective : la réussite de votre réforme.

Madame la Ministre, comptez sur le soutien de l'artisanat.

Je vous remercie.

*** Seul le prononcé fait foi ***